

**INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE
SUAL - CASPA**

PRP-GRH-0981
Version 01

Date d'application :
01/12/2023

Pôle MOPHA

<p>Rédaction : A. RICHARD Cadre soignant assistant du chef de pôle Dr C. ICARD Chef de service SUAL</p>	<p>Vérification : Pr B. ROLLAND Chef de Pôle MOPHA F. SCHWARZEL Cadre supérieure de santé F. BOISSIE Cadre supérieur de santé FF</p>	<p>Validation : V. BERICHEL Coordonnateur Général des Soins C.MAILLET DRH adjointe</p>
--	---	---

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Infirmier
Emploi	Infirmier en pratique avancée
Métier	Infirmier en pratique avancée
% Temps	80% CSAPA / 20% Transversal au sein du CHV

2. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Liaisons hiérarchiques :

- Direction des Soins
- Cadre(s) Supérieur(s) de Santé assistant(s) du chef de pôle

Liaisons fonctionnelles :

- Médecins participant au protocole d'organisation
- Cadres de santé
- Equipes soignantes et d'encadrement des structures en lien avec la coordination du parcours de soin des patients

3. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Travail en équipe, en repos fixe, sur la base de 38h20
- AMPLITUDE de 8h à 18h
- HORAIRES : à déterminer en fonction des nécessités de service
- La présence et les horaires peuvent être modulables en fonction des nécessités de service
- Congés pris conformément à la note GTT annuelle et dans le respect de l'organisation du service
- Disponibilité pour s'inscrire dans des actions ponctuelles en dehors du cadre fixé (interventions, réunions, actions de formation, congrès...)

**INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE
SUAL - CASPA**

PRP-GRH-0981
Version 01

Date d'application :
01/12/2023

Pôle MOPHA

4. AFFECTATION

POLE	MOPHA
Structure interne	CR 0152
Unité de soins	CSAPA
Unité fonctionnelle	2006

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le **pôle MOPHA** (Médecine-Odontologie-Pharmacie-Addictologie) est l'un des 10 pôles d'activité du CH Le Vinatier. Pôle transversal, non sectorisé, toutes ses activités et missions se font au profit de l'ensemble de l'établissement et des patients qu'il accueille.

Le **pôle MOPHA** est composé de 3 unités d'hospitalisations, d'unités de consultations, d'un service universitaire, de la Pharmacie à Usage Interne et depuis 2022 du C.S.A.P.A.

5.1 Unités d'Hospitalisation

- Le service de Médecine (Unité de **Médecine complète – REVOL** et Unité de **Soins de Suite et de Réadaptation – SEMMELWEIS**), intégré dans le Centre Hospitalier, mais à vocation régionale, est destiné à la prise en charge des malades présentant une pathologie somatique grave et une affection psychiatrique plus ou moins sévère.
- L'unité **HC d'Addictologie** est ouverte depuis 2021 et accueille les patients en sevrage complexe.

5.2 Unités de consultations

5.2.1 Service Universitaire d'Addictologie de Lyon (SUAL)

Le service d'**Addictologie** regroupe :

A. L'Equipe de Liaison et Soins en Addictologie (ELSA) et la Consultation Lyonnaise Ambulatoire de Recours et Recherche en Addictologie (CLARRA)

Ces 2 structures ont pour missions de :

- Développer les aspects d'évaluation
- Prendre en charge en addictologie des patients atteints de troubles psychiatriques
- Assurer la coordination des différentes structures lyonnaises réalisant des prises en charges en addictologie
- Développer la recherche biomédicale et l'évaluation des pratiques et des projets en addictologie au niveau lyonnais

**INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE
SUAL - CASPA**

PRP-GRH-0981
Version 01

Date d'application :
01/12/2023

Pôle MOPHA

B. CSAPA SUAL - DETENTION

Les **Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie** (CSAPA) accompagnent les personnes présentant des conduites addictives pendant leur incarcération (consultations, prescription des traitements de substitution aux opiacés, etc.) et peuvent également préparer à la sortie. Le CSAPA qui dépend du pôle MOPHA se situe à la Maison d'Arrêt de Lyon-Corbas.

5.2.2 La Plateforme Somatique

Elle est composée des services suivants : le service de Rééducation-Réadaptation, le service diététique, CoReSo = dispositif spécifique d'accompagnement vers les soins somatiques), l'équipe médicale de proximité, la pédicurie et des soins infirmiers. Des consultations médicales spécialisées sont proposés : des consultations de gynécologie et des consultations ORL.

5.2.3 L'Odontologie

Le service d'**Odontologie** est un centre de ressources et contribue à l'amélioration de l'accès aux soins dentaires des patients suivis en extrahospitalier (CoReSo) et en addictologie.

5.2.4 La PASS

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé sont des dispositifs de prise en charge médico- sociale pour les personnes en situation de précarité (présentant souvent un cumul de facteurs de précarité : précarité de logement, précarité financière, isolement social, difficultés d'ordre psycho-social...) qui ont besoin de soins externes et qui ne peut y accéder en raison de l'absence de couverture sociale

5.3 La Pharmacie à Usage Interne

La pharmacie à usage intérieur (PUI) s'entend de celle qui se situe à l'intérieur d'un établissement de santé dans lequel sont traités des malades (article L. 5126.1 du Code de la santé publique). Sa mission est double :

- Assurer les approvisionnements en médicaments et dispositifs médicaux des services de soins
- Contribuer à leur bon usage et leur sécurité d'utilisation.

Son rôle est donc essentiel, car elle est au centre même de la prise en charge thérapeutique du patient.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Conformément à la réglementation en vigueur, l'infirmier en pratique avancée participe à la prise en charge globale des patients atteints de troubles psychiatriques dont le suivi lui est indiqué par un (ou des) médecin (s) psychiatre (s). Dans le respect du parcours de santé du patient coordonné par le psychiatre, l'IPA apporte son expertise et participe, en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins intra ou extra hospitaliers et les établissements et services de santé ou médico-sociaux.

**INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE
SUAL - CASPA**

PRP-GRH-0981
Version 01

Date d'application :
01/12/2023

Pôle MOPHA

Dans le cadre d'un protocole d'organisation signé par lui et le (ou les) psychiatre(s) qui lui a confié le suivi d'un patient, l'IPA réalise des prescriptions ou renouvellement de prescription, des actes techniques dans son domaine de compétences.

L'IPA exerce également des missions de prévention et d'éducation à la santé, d'enseignement et de recherche ainsi que des missions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles.

Dans le cadre de son champ de compétences, il revient à l'IPA :

- D'observer, de recueillir et d'interpréter des données dans le cadre du suivi médical d'un usager
- De prescrire, renouveler des prescriptions et de réaliser des actes techniques dans le cadre du suivi médical d'un usager

7. ACTIVITES PRINCIPALES

L'infirmier en pratique avancée (IPA) du CSAPA œuvre en milieu carcéral. Il assure la prise en charge complète des détenus présentant des troubles liés à l'usage de substances.

L'IPA joue un rôle :

- **Clinique** : essentiel dans la coordination des soins, l'évaluation clinique, la planification des interventions thérapeutiques, et s'engage dans la promotion de la santé mentale au sein de la population carcérale.
- **Pédagogique** : encadrement étudiants, formation des partenaires

Activités de soin et de coordination

- Travailler en étroite collaboration avec les professionnels de la santé, les psychologues, les travailleurs sociaux, et le personnel de l'administration pénitentiaire
- Participer aux réunions cliniques pluri professionnelles
- Assurer la coordination de la prise en charge médico-sociale des détenus
- Evaluer l'état clinique du patient et réaliser des soins adaptés en tenant compte du degré d'urgence, des difficultés du patient et de son degré d'autonomie, dans une perspective inclusive
- Evaluer l'observance, l'efficacité et les effets indésirables des traitements et thérapeutiques médicamenteuses ou non médicamenteuses
- Etablir un diagnostic infirmier en s'appuyant sur les outils d'observation cliniques et les échelles d'évaluation appropriés à la situation
- Prescrire ou renouveler, en lien avec le médecin, un traitement pharmacologique, des examens complémentaires, des indications de prise en charge après analyse de l'état de santé de l'usager, en tenant compte des recommandations et des règles de bonne pratique
- Concevoir et mettre en œuvre un projet de soins infirmiers en incluant la participation de l'usager, en lien avec l'équipe pluri professionnelle et en cohérence avec le projet médical
- Rédiger des comptes rendus relatifs aux observations / aux interventions, dans son domaine d'activité

**INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE
SUAL - CASPA**

PRP-GRH-0981
Version 01

Date d'application :
01/12/2023

Pôle MOPHA

- Participer à l'organisation du parcours de soin en collaboration avec les acteurs des secteurs sanitaires, sociaux ou médicosociaux et éducatifs
- Utiliser les moyens d'évaluation et d'enregistrement de l'activité en vigueur sur le CHV
- Assurer la traçabilité dans le dossier de soin informatisé du patient

Activités pédagogiques, de conseil, de formation et de communication

- Participer aux activités d'encadrement et d'accompagnement pédagogique des étudiants, de partage des compétences sur le pôle
- Contribuer à l'évaluation et à l'amélioration des pratiques professionnelles
- Accompagner les équipes, dans un processus de raisonnement éthique, au respect des droits du patient et de ses libertés fondamentales
- Présenter l'activité du SUAL en congrès, formation, etc.

Activités de recherche

- Contribuer à la production, à l'analyse de données professionnelles et scientifiques dans un but de recherche
- Impulser et contribuer à la mise en œuvre de projets de recherche paramédicaux
- Veille professionnelle dans son domaine d'activité

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

Évaluation Clinique et Planification des Soins :

- Réaliser des évaluations cliniques approfondies des détenus avec des troubles liés à l'usage de substances
- Élaborer des plans de soins individualisés en collaboration avec l'équipe médicale du CSAPA
- Coordonner la mise en œuvre des traitements en collaboration avec le médecin référent
- Planifier et coordonner le suivi médical et psychosocial des détenus

Coordination multidisciplinaire :

- Travailler en étroite collaboration avec les professionnels de la santé, les psychologues, les travailleurs sociaux, et le personnel de l'administration pénitentiaire
- Participer aux réunions cliniques pluri professionnelles d'équipe
- Assurer la coordination de la prise en charge médico-sociale des détenus

Assurer l'accueil et la prise en charge des usagers sortant de détention :

- Accueillir au SUAL (sur le CHV) les usagers sortant de détention à hauteur de 20% de son temps de travail
- Assurer la coordination et la prise en charge complète des usagers en détention à la Maison d'Arrêt de Lyon-Corbas à hauteur de 60% de son temps de travail
- Réaliser des missions de coordination et de prescription conformément aux protocoles établis

**INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE
SUAL - CASPA**

PRP-GRH-0981
Version 01

Date d'application :
01/12/2023

Pôle MOPHA

Interventions Thérapeutiques et Éducation thérapeutique :

- Réaliser des interventions thérapeutiques conformes aux protocoles de traitement des addictions
- Concevoir et mettre en œuvre des programmes d'éducation thérapeutique
- Promouvoir des actions de prévention, de dépistage, et d'éducation à la santé au sein de la population carcérale

Activités institutionnelles au sein du CSAPA

- Concevoir, développer et coordonner des projets innovants dans la prise en charge des détenus
- Participer au processus d'amélioration du CSAPA et à la qualité de son offre de soins
- Concevoir et réaliser des actions de formation sur toute thématique relevant des priorités polaires
- Participer, piloter ou co piloter des groupes de travail polaires
- Etablir des indicateurs de suivi de l'activité :
 - Volume et suivi des activités cliniques et paracliniques
 - Suivi de la cohorte de patients intégrés au protocole d'organisation de pratique avancée en termes de qualité et sécurité de la prise en charge et de satisfaction de l'utilisateur
 - Satisfaction des acteurs travaillant en collaboration avec l'IPA
 - Impact sur la structure de santé en termes d'offre en soins
- Participer à la démarche qualité de l'établissement
- *Activités transversales au sein du CHV*
 - Concevoir et réaliser des actions de formation sur toute thématique relevant des priorités institutionnelles
 - Participer, piloter ou co piloter des groupes de travail institutionnels

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Etre capable d'autonomie et de prise d'initiative dans un souci constant de référence à l'équipe pluri professionnelle et au cadre de santé
- Etre en capacité de s'inscrire dans une dynamique de travail en équipe pluri-professionnelle afin de favoriser les liens et l'articulation autour du projet de soin du patient
- Aptitude à rendre compte de son activité
- Etre dynamique et responsable de sa pratique
- Etre en capacité de se positionner en tant que référent professionnel
- Avoir le sens de l'organisation et des priorités
- Faire preuve de souplesse et de disponibilité en fonction des nécessités de service
- Faire preuve de tact et de discrétion

**INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE
SUAL - CASPA**

PRP-GRH-0981
Version 01

Date d'application :
01/12/2023

Pôle MOPHA

- Faire preuve d'assiduité et de régularité dans son travail
- Etre rigoureux et soucieux de remplir sa mission dans ses dimensions relationnelles, soignantes et administratives
- Aptitude à la pédagogie
- Aptitude à l'évaluation

9.1. Diplôme requis

Diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée, mention Psychiatrie – Santé mentale

9.2. Expérience professionnelle

Expérience de 3 années d'exercice dans la profession d'infirmier

9.3. Exigences du poste

Niveau d'études requis : Bac + 5, grade Master, diplôme d'État d'Infirmier en Pratique Avancée délivré par une université accréditée.

Enregistrement auprès du conseil départemental ou interdépartemental de l'ordre des infirmiers de sa résidence professionnelle

10. CONNAISSANCES SPECIFIQUES ATTENDUES ET/OU SOUHAITEES

- Connaissance en droit du patient et éthique
- Connaissance en organisation hospitalière et santé publique
- Connaissances cliniques et pharmacologiques
- Connaissances du réseau et des partenaires du soin
- Etre formé à l'exercice de formateur occasionnel
- Avoir une bonne maitrise des outils numériques